

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Cellule d'appui juridique

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.68.20

☎ : 04.68.35.56.84

ARRETE PREFECTORAL N° 4377/08

**modifiant la délégation de signature accordée à M. Jean-Marc SANCHEZ,
Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 juillet 2007 nommant M. Hugues BOUSIGES Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°282/06 du 30 janvier 2006 portant mise en application du projet de service de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2619/07 du 23 juillet 2007 modifié portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2619/07 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques, est complété ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques pour toutes ampliations, copies conformes, correspondances diverses relatives aux matières relevant de la direction ainsi qu'en ce qui concerne les documents et décisions suivants :

[...]

IV -Bureau des Cartes grises

- reçus de cartes grises de véhicules détruits ;
- retraits de la circulation des véhicules automobiles ;
- certificats d'immatriculation des véhicules automobiles ;
- certificats de situation de véhicules.
- conventions d'habilitation des professionnels de l'automobile dans le cadre du nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.)

[...] "

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 30 octobre 2008

LE PREFET,

Photocopie certifiée
conforme à l'original

Pour le Préfet en déléguation,
La Chef de service


Marie-Hélène SAUVAGEOT


Hugues BOUSIGES